



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA MAIRIE DE NIELLES-LES-BLEQUIN**

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 24 septembre, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Nielles-les-Bléquin, sous la présidence de Mme Isabelle LEROY, Maire de Nielles-les-Bléquin, dûment convoqués le 15 septembre 2020.

Etaient présents : Isabelle LEROY, Luc SETAN, Benoît DUCROCQ, Roselyne BODART, Christophe DUFOUR, Jean-Paul PIQUET, Céline CARON, Julien HANNON, Geneviève FORATIER, David WEPIERRE, Charlotte MERLIER, pierre WINTER, Joël LEMORT, Dorothee DENEUVILLE

Excusé : Jean REGNIER,

Pouvoir donné : Jean REGNIER donne pouvoir à Joël LEMORT

Madame le Maire ouvre la séance, présente les excuses et les pouvoirs reçus.

Céline CARON est nommée secrétaire de séance

Objet : Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de la Région de Lumbres et de Fauquembergues (SIDEALF)

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 2020-06-34

La séance ouverte, le Maire rappelle au Conseil Municipal que la durée du mandat des délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de la Région de Lumbres et de Fauquembergues (SIDEALF) est la même que celle du mandat des Conseillers Municipaux.

Il invite donc les membres de l'assemblée à procéder, à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de la Région de Lumbres et de Fauquembergues (SIDEALF), au scrutin secret.

Election du délégué titulaire

- votants	:	15 voix
- bulletins litigieux	:	0 voix
- suffrages exprimés	:	15 voix
- majorité absolue	:	15 voix

Madame Isabelle LEROY, Maire, a obtenu 15 voix

Madame Isabelle LEOY ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour du scrutin a été élu(e) délégué(e) titulaire au Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de la Région de Lumbres et de Fauquembergues (SIDEALF) et a déclaré accepter cette fonction.

Election du délégué suppléant

- votants : 15 voix
- bulletins litigieux : 0 voix
- suffrages exprimés : 15 voix
- majorité absolue : 15 voix

Monsieur Julien HANNON a obtenu 15 voix

Monsieur Julien HANNON ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour du scrutin a été élu(e) délégué(e) suppléant au Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de la Région de Lumbres et de Fauquembergues (SIDEALF) et a déclaré accepter cette fonction.

Objet : CCAS - ELECTION D'UN DELEGUE REPRESENTANT LES ELUS ET UN DELEGUE REPRESENTANT LES AGENTS

Madame le Maire donne lecture de la demande faite par le CNAS pour l'élection d'un délégué représentant les élus et d'un délégué représentant les agents.

Madame Isabelle LEROY est désignée à l'unanimité et représentera les élus.

Madame Justine SOURDEVAL est désignée pour représenter les agents bénéficiaires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal votent en faveur de ces désignations.

Objet : FDE – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport et de distribution de gaz,

Vu le décret N° 2007-606 du 25 avril 2007 (parution au J.O.) du 27/04/07)

Vu le taux de revalorisation de l'index ingénierie pour 2020 : 1,26%

Vu la longueur des réseaux de distribution sur la commune de Nielles-les-Bléquin : 246 m (10% de ce linéaire est repris dans le calcul de la redevance)

La redevance pour 2020 est fixée à 137 €

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent cette redevance qui sera versée à la trésorerie de Lumbres.

Objet : TRAVAUX PRESBYTERE

Madame le Maire explique l'urgence des travaux à réaliser au presbytère.

Vu l'état de la toiture, des ouvrages doivent être réalisés rapidement.

Les membres du Conseil Municipal donnent pouvoir, à l'unanimité, à Madame le Maire pour toute décision sur le choix de l'entreprise et la signature du devis, sachant que celui-ci ne dépassera pas les 30 000 € TTC.

Les membres de l'assemblée délibérante décident à l'unanimité, à partir de septembre, que la commune ne percevra plus les loyers dus par le SIAD (Service Infirmier de Soins à Domicile).

Objet : SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE RANDONNEES DU HAUT-PAYS

L'Association des randonnées du Haut-Pays a sollicité la commune pour une subvention de 300 €.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 200 € à l'association de randonnées du Haut-Pays.

Objet : EMPRUNT 430 000 €

Suite à la délibération N°2020-06-35, Madame le Maire a contacté 3 banques pour le prêt de 430 000 €.

Après avis de la Commission Finances du 04 septembre 2020 et le choix s'est porté sur le Crédit Agricole.

Les démarches ont été entreprises auprès de cette banque afin de contracter le prêt.

Le prêt a été accordé sur une durée de 20 ans, à taux fixe de 1.05 % et l'échéance trimestrielle est de 5966,14 € ;

Les frais de dossier s'élève à 860,00 € ;

Le coût total du crédit est de 47 291,15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son approbation à l'unanimité pour contracter le prêt auprès du créancier « le Crédit Agricole ».

Objet : CONCESSION CIMETIERE AUX PERSONNES EXTERIEURES A LA COMMUNE

Plusieurs demandes pour l'achat de concessions sont arrivées en mairie.

Lors de la réunion de ce vendredi 24 septembre, les doléances ont été présentées aux membres du Conseil Municipal.

Vu le manque de places actuellement, il est difficile de répondre par l'affirmative.

Une étude approfondie qui va être menée. La commission se réunira dans les mois qui viennent pour statuer sur les demandes effectuées.

Dans l'attente de plus d'informations et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis défavorable pour le moment.

Objet : RENOUVELLEMENT CDD DE LAURE FASQUELLE

Le contrat à Durée déterminée de Laure Fasquelle se termine le 31 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prolonger le Contrat à Durée Déterminée de laure FASQUELLE jusqu'au 30 juin 2021.